

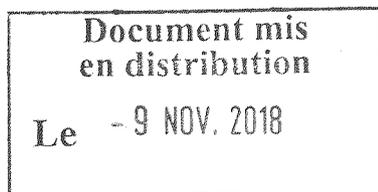
ASSEMBLÉE
DE LA
POLYNÉSIE FRANÇAISE

Commission de l'économie, des finances,
du budget et de la fonction publique

Papeete, le 09 NOV. 2018

N° 146 - 2018

RAPPORT



relatif à un projet de délibération portant modification n° 4 de la délibération n° 2017-113 APF du 7 décembre 2017 approuvant le budget général de la Polynésie française pour l'exercice 2018,

présenté au nom de la commission de l'économie, des finances, du budget et de la fonction publique,

par Messieurs les représentants Antonio PEREZ et Luc FAATAU

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les représentants,

Par lettre n° 7430/PR du 2 novembre 2018, le Président de la Polynésie française a transmis aux fins d'examen par l'assemblée de la Polynésie française, un projet de délibération portant modification n° 4 de la délibération n° 2017-113 APF du 7 décembre 2017 approuvant le budget général de la Polynésie française pour l'exercice 2018.

Les opérations relatives aux subventions aux communes nécessitent un redéploiement des montants d'autorisation de programme (AP) pour un montant global neutre.

Les reliquats d'AP disponibles (554 millions XPF) des opérations peu sollicitées sont donc transférés sur les opérations qui sont davantage plébiscitées, comme suit :

N° AP	Libellé	Montants initiaux	Modifications proposées	Montants modifiés
43.2018	Subv. aux communes - Bâtiments et aménagements divers - Programmation 2018	450 000 000	-184 405 000	265 595 000
44.2018	Subv. aux communes - Sanitaire et social - Programmation 2018	165 000 000	+312 000 000	477 000 000
45.2018	Subv. aux communes - Voirie - Programmation 2018	90 000 000	+78 000 000	168 000 000
46.2018	Subv. aux communes - Cimetières - Programmation 2018	50 000 000	-3 980 000	46 020 000
47.2018	Subv. aux communes - Éclairage public - Programmation 2018	50 000 000	+61 619 000	111 619 000
48.2018	Subv. aux communes - Production électrique - Programmation 2018	200 000 000	-159 770 000	40 230 000
49.2018	Subv. aux communes - Distribution électrique - Programmation 2018	75 000 000	-27 650 000	47 350 000
50.2018	Subv. aux communes - AEP - Programmation 2018	20 000 000	+16 000 000	36 000 000
51.2018	Subv. aux communes - AEU - Programmation 2018	15 000 000	-15 000 000	0
52.2018	Subv. aux communes - Transports - Programmation 2018	35 000 000	+47 000 000	82 000 000
53.2018	Subv. aux communes - Engins - Programmation 2018	105 000 000	+39 000 000	144 000 000
54.2018	Subv. aux communes - Acquisitions foncières - Programmation 2018	100 000 000	-100 000 000	0
55.2018	Subv. aux communes - Déchets - Programmation 2018	60 000 000	-1 468 000	58 532 000
56.2018	Subv. aux communes - Police municipale - Programmation 2018	15 000 000	-5 225 000	9 775 000
57.2018	Subv. aux communes - Incendie & secours - Programmation 2018	20 000 000	-940 200	19 059 800
58.2018	Subv. aux communes - Programmation 2018 (CdP 2 - 2018)	700 000 000	-55 180 800	644 819 200
	TOTAL	2 150 000 000	0	2 150 000 000

Ces mouvements budgétaires permettent d'optimiser, d'une part, le niveau de satisfaction des demandes, et d'autre part, l'emploi des enveloppes annuelles.

*
* *

Examiné en commission le 8 novembre 2018, le projet de délibération portant modification n° 4 de la délibération n° 2017-113 APF du 7 décembre 2017 approuvant le budget général de la Polynésie française pour l'exercice 2018, a recueilli un vote favorable des membres de la commission.

En conséquence, la commission de l'économie, des finances, du budget et de la fonction publique propose à l'assemblée de la Polynésie française d'adopter le projet de délibération ci-joint.

LES RAPPORTEURS

Antonio PEREZ

Luc FAATAU

**ASSEMBLÉE
DE LA
POLYNÉSIE FRANÇAISE**

NOR : DBF1822206DL-4

DÉLIBÉRATION N°

/APF

DU

portant modification n° 4 de la délibération n° 2017-113 APF du 7 décembre 2017 approuvant le budget général de la Polynésie française pour l'exercice 2018

L'ASSEMBLÉE DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 modifiée complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu la délibération n° 95-205 AT du 23 novembre 1995 modifiée portant adoption de la réglementation budgétaire, comptable et financière de la Polynésie française et de ses établissements publics ;

Vu la délibération n° 2017-113 APF du 7 décembre 2017 modifiée approuvant le budget général de la Polynésie française pour l'exercice 2018 ;

Vu l'arrêté n° 2183 CM du 2 novembre 2018 soumettant un projet de délibération à l'assemblée de la Polynésie française ;

Vu la lettre n° /2018/APF/SG du portant convocation en séance des représentants à l'assemblée de la Polynésie française ;

Vu le rapport n° du de la commission de l'économie, des finances, du budget et de la fonction publique ;

Dans sa séance du

A D O P T E :

Article 1^{er}.- Les autorisations de programme votées au budget général de la Polynésie française pour l'exercice 2018 sont modifiées comme suit :

CHAP	AP	LIBELLÉ	EN +	EN -
903		PARTENARIAT AVEC LES "COLLECTIVITÉS"		
	43.2018	Subventions aux communes - Bâtiments et aménagements divers - Programmation 2018		184 405 000
	44.2018	Subventions aux communes - Sanitaire et social - Programmation 2018	312 000 000	
	45.2018	Subventions aux communes - Voirie - Programmation 2018	78 000 000	
	46.2018	Subventions aux communes - Cimetières - Programmation 2018		3 980 000
	47.2018	Subventions aux communes - Éclairage public - Programmation 2018	61 619 000	
	48.2018	Subventions aux communes - Production électrique - Programmation 2018		159 770 000
	49.2018	Subventions aux communes - Distribution électrique - Programmation 2018		27 650 000
	50.2018	Subventions aux communes - AEP - Programmation 2018	16 000 000	
	51.2018	Subventions aux communes - AEU - Programmation 2018		15 000 000
	52.2018	Subventions aux communes - Transports - Programmation 2018	47 000 000	
	53.2018	Subventions aux communes - Engins - Programmation 2018	39 000 000	
	54.2018	Subventions aux communes - Acquisitions foncières - Programmation 2018		100 000 000
	55.2018	Subventions aux communes - Déchets - Programmation 2018		1 468 000
	56.2018	Subventions aux communes - Police Municipale - Programmation 2018		5 225 000
	57.2018	Subventions aux communes - Incendie & secours - Programmation 2018		940 200
	58.2018	Subventions aux communes - Programmation 2018 (CdP 2 - 2018)		55 180 800
		TOTAL CHAPITRE 903	553 619 000	553 619 000
TOTAL GÉNÉRAL			553 619 000	553 619 000
SOLDE			-	

Article 2.- Le Président de la Polynésie française est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera publiée au *Journal officiel* de la Polynésie française.

La secrétaire,

Le président,

Béatrice LUCAS

Gaston TONG SANG